

## **REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIES**

Du 1er février 2023 - 11 mars 2023

### **Article 1 : Généralités**

La médiathèque Hal Singer organise la seconde édition de son concours de poésies dans le cadre du *Printemps des Poètes 2023*.

Le concours est ouvert jusqu'au 11 mars 2023, date limite de dépôt des textes.

### **Article 2 : Définition**

Rappelons que La **poésie** est un genre littéraire aux formes variées, écrites généralement en vers mais qui admettent aussi la prose, et qui privilégient l'expressivité de la forme et leur agencement.

### **Article 3 : Conditions du concours**

Trois catégories sont proposées : catégorie Jeunesse (8-14 ans) – catégorie Haïku\* (adulte et jeunesse) – catégorie ado-adultes (+ de 14 ans).

Les participants ne peuvent concourir que pour **une seule de ces catégories**.

Les textes devront être inédits et chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte.

Le thème du concours est en lien direct avec la thématique 2023 du Printemps des Poètes « Frontières ».

### **Article 4 : Exigences du concours**

Les poésies, rédigées en français ne devront pas dépasser 1 page dactylographiée, paginée et elles devront également obéir aux normes suivantes :

format 21x29.7 cm (A4), corps 12, police Times New Roman, interligne 1,5, marge de 2 cm de chaque côté. La première page devra comporter le titre de la poésie. Aucune illustration ne devra figurer ni aucun signe distinctif.

Le nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone et la catégorie du concours doivent être mentionnés au dos de la page.

### **Article 5 : Envoi de la poésie**

Chaque poésie devra être envoyée en un exemplaire par la poste, déposée à la médiathèque pendant les heures d'ouverture ou adressée par mail à l'adresse [mediatheque@mairie-chatou.fr](mailto:mediatheque@mairie-chatou.fr).

En cas de perte ou de dégradation pendant l'envoi, les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables.

### **Article 6 : Coût**

La participation au concours est gratuite.

### **Article 7 : Jury**

Le jury sera composé de bibliothécaires, de libraire et de catoviens passionnés de lecture.

### **Article 8 : Résultats**

Les meilleurs textes seront récompensés. Les lauréats se verront offrir un cadeau à caractère culturel.

Les résultats seront proclamés le samedi 18 mars 2023 à la médiathèque. Les textes ne seront pas restitués et pourront être utilisés par l'organisateur et figurer sur le portail de la médiathèque.

### **Article 9 : Respect des décisions**

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

\* Un haïku est un petit poème japonais composé de 17 syllabes (5/7/5).